



31 janvier 2022

(22-0774)

Page: 1/3

Original: anglais

DISCUSSIONS STRUCTURÉES DE L'OMC SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT

RÉUNION DE NÉGOCIATION DES 14 ET 15 FÉVRIER 2022

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ DU COORDONNATEUR

La réunion se tiendra les **lundi 14 et mardi 15 février**, de **10 heures à 13 heures** et de **15 heures à 18 heures HEC** (heure de Genève) – en présentiel dans les locaux de l'OMC, ainsi que sous forme virtuelle via la plate-forme Interpretfy.¹ Conformément à la nature ouverte, transparente et inclusive de l'Initiative conjointe, tous les Membres de l'OMC sont invités à assister et à participer à cette réunion de négociation ouverte.

Le présent ordre du jour annoté vise à aider les délégations à préparer la réunion. Veuillez noter que l'objectif est de discuter, dans toute la mesure du possible, des points 1 à 4 de l'ordre du jour le **lundi 14 février** et des points 5 à 9 de l'ordre du jour le **mardi 15 février**. La session spécifique sur l'"Évaluation des besoins en matière de facilitation de l'investissement" se tiendra le **14 février à 15 heures**.

1 DERNIERS FAITS NOUVEAUX, Y COMPRIS LA VERSION RÉVISÉE DU "TEXTE DE PÂQUES" (RÉVISION 6)

Comme convenu à la réunion des 26 et 27 janvier 2022, le Coordonnateur présentera brièvement la dernière révision du "texte de Pâques" (révision 6).² Les modifications concernent l'inclusion, dans un "encadré" figurant dans la section I, de la définition de l'expression "investisseur d'un autre Membre" (sur la base d'une contribution sous forme de texte établie par le Facilitateur du Groupe de discussion sur la portée sous sa propre responsabilité, examinée à la réunion des 26 et 27 janvier 2022), ainsi que l'inclusion des dispositions restantes relatives au "traitement spécial et différencié" dans la section V du "texte de Pâques (Rev.6)".³ Le document intitulé "*Domaines de travail prioritaires par réunion – Février-avril 2022*", distribué conjointement avec le présent ordre du jour annoté sera également brièvement mentionné.

2 POURSUITE DE LA DISCUSSION SUR LA PROPOSITION CONCERNANT LES "TRANSFERTS ET PAIEMENTS"

À la réunion tenue le 24 novembre 2021, le Japon a présenté sa proposition révisée concernant les "Transferts et paiements"⁴ incluse dans la section III^{ITER} de l'annexe du "texte de Pâques (Rev.6)". Les Membres auront l'occasion de poursuivre la discussion sur la proposition révisée, qui n'a pas pu être examinée à la dernière réunion plénière faute de temps.

¹ Voir aussi le "calendrier des réunions" pour la période allant de janvier à juillet 2022 (INF/IFD/W/41) approuvé par les Membres participants à la réunion de négociation tenue le 24 novembre 2021.

² Document INF/IFD/RD/74/Rev.6 (à paraître).

³ Encadrés figurant dans la section V de l'annexe du "texte de Pâques (Rev.6)" (à paraître). Les dispositions concernent la "Mise en œuvre", la "Notification et mise en œuvre de la catégorie A", la "Notification des dates pour la mise en œuvre des catégories B et C", le "Mécanisme d'avertissement rapide: report des dates de mise en œuvre pour les dispositions des catégories B et C", le "Groupe d'experts pour appuyer la mise en œuvre de la catégories B et de la catégorie C", le "Transfert entre les catégories B et C" et la "Période de grâce pour l'application du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends".

⁴ Voir le résumé de la réunion tenue le 24 novembre 2021, document INF/IFD/R/29, paragraphe 2.4.

3 POURSUITE DE LA DISCUSSION SUR LA DISPOSITION 4, "TRAITEMENT DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE (NPF)/NON-DISCRIMINATION – EN METTANT L'ACCENT SUR LE "PRINCIPE"

Les Membres sont invités à poursuivre la discussion sur la disposition 4, "Traitement de la nation la plus favorisée (NPF)/Non-discrimination" telle qu'elle figure dans le [tableau comparatif présentant les dispositions côte à côte](#) distribué avant la réunion des 26 et 27 janvier 2022⁵ – en mettant l'accent sur le "principe" (premier élément du tableau).

4 RAPPORT DU FACILITATEUR DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LA PORTÉE

Le Facilitateur du Groupe de discussion susmentionné sera invité à fournir aux Membres réunis en séance plénière des renseignements actualisés sur les travaux en cours du Groupe concernant les "exclusions possibles" de la portée du futur Accord FID⁶, ainsi que sur les étapes suivantes envisagées pour les travaux du Groupe. Il est rappelé aux délégations que le Groupe de discussion sur la portée se réunit l'après-midi du 1^{er} février 2022 de 16 heures à 18h30 HEC (heure de Genève).

5 DISCUSSION SUR LES DÉFINITIONS (Y COMPRIS LA DÉFINITION DU TERME "AUTORISATION")

Les Membres auront l'occasion de discuter des définitions sur la base des propositions présentées par les Membres figurant dans la section I (encadré intitulé "Autres définitions") de l'annexe du "texte de Pâques (Rev.6)". Les Membres seront ensuite invités à se pencher sur la définition du terme "autorisation" qui est particulièrement pertinent pour la portée de la section III du futur accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement. La discussion sera menée sur la base des propositions concernant la définition du terme "autorisation" présentées par les Membres telles qu'elles figurent dans la section I de l'annexe du "texte de Pâques (Rev.6)", ainsi que dans un résumé des principaux éléments à retenir de la discussion conceptuelle sur la notion d'"autorisation" tenue à la réunion plénière des 8 et 9 mars 2021 établi par Coordonnateur.⁷ Le résumé des principaux éléments à retenir sera envoyé avant la réunion.

6 DISCUSSION SUR LA PROPOSITION CONCERNANT LES "PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FOURNISSEURS"

Les Membres auront l'occasion de poursuivre la discussion sur la proposition de texte concernant les "programmes de développement des fournisseurs" présentée par la RDP lao figurant dans la section *IVBIS* de l'annexe du "texte de Pâques (Rev.6)".⁸

7 DISCUSSION SUR LA PROPOSITION CONCERNANT LES "OBLIGATIONS DE L'ÉTAT D'ORIGINE"

Les Membres auront la possibilité de poursuivre la discussion sur la proposition de texte concernant les "Obligations de l'État d'origine" présentée par la Dominique et la Grenade figurant dans la section *IVTER* de l'annexe du "texte de Pâques (Rev.6)" – également examinée aux réunions plénières des 7 et 8 septembre et des 4 et 5 octobre 2021.⁹

⁵ Document sans cote daté du 13 janvier 2022.

⁶ Sur la base des propositions des Membres figurant dans la section I de l'annexe du "texte de Pâques (Rev.6)" (à paraître).

⁷ Voir aussi le résumé de la réunion tenue les 8 et 9 mars 2021, document INF/IFD/R/21, point 4 de l'ordre du jour.

⁸ Également examinée à la réunion plénière d'intersession du 23 septembre 2021.

⁹ Voir les résumés des réunions dans les documents INF/IFD/R/26 et R/27, point 5 de l'ordre du jour dans les deux cas.

8 AUTRES QUESTIONS

SESSION SPÉCIFIQUE SUR L'ÉVALUATION DES BESOINS EN MATIÈRE DE FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT

Comme discuté à la réunion des 26 et 27 janvier 2022, une session spécifique sur l'Évaluation des besoins en matière de facilitation de l'investissement" se tiendra le **lundi 14 février à 15 heures** avec la participation des organisations internationales pertinentes actives dans le domaine de la mise en œuvre des mesures de facilitation de l'investissement (ITC, BID, OCDE, CNUCED, Groupe de la Banque mondiale, WEF), ainsi que d'experts de l'AFE du Secrétariat de l'OMC. Des renseignements plus détaillés sur la session spécifique seront communiqués avant la réunion.
